

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

<u>Présent-e-s</u>	:	M.	Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Président
		Mme	Myriam	BOUCRIS	BA	Vice-présidente
		Mme	Anne	ANTILLE	C&E	Secrétaire Bureau
		M.	Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		Mme	Marceline	BARRILLIER	LR+	Conseillère
		Mme	Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		M.	Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		Mme	Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère
		M.	Christian	FREY	BA	Conseiller
		M.	Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M.	Alexandre	KRASNOSELSKI	Indépendant	Conseiller
		M.	Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
		Mme	Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Conseillère
		Mme	Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		Mme	Raphaëlle	WENGER	BA	Conseillère
		Mme	Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		M.	Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme	Béatrice	GUEx-CROSIER	C&E	Maire
		M.	Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		M.	Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M.	Claude	CROTTAZ		Secrétaire général

Excusé-e-s : --

Procès-verbaliste : M. Philippe BERGER

BA : Bardonnex Alternative
 C&E : Centre et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. G. RANA ZOLANA (ci-après, M. le Président) ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales, ainsi que le public, de leur présence.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 28 février 2023
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Présentation des comptes 2022
7. Décision de l'ACG du 15 février 2023 sujette à opposition des Conseils municipaux
8. Propositions individuelles, questions et divers
9. Calendrier

1. Approbation de l'ordre du jour

Comme aucune remarque n'est formulée sur l'ordre du jour, M. le Président le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 28 février 2023

Comme aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal, M. le Président le déclare approuvé.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme A. ANTILLE indique que le Bureau n'a aucune communication à présenter au CM.

4. Communications de Madame le maire et des adjoints

Mme B. GUEX-CROSIER communique au Conseil municipal les points suivants :

- Naturalisation

L'Exécutif a délivré un préavis favorable à la naturalisation d'une maman et de sa fille, de nationalités finlandaise et allemande, ainsi que d'une jeune fille de nationalités italienne et espagnole.

- Visite du directeur du Service des affaires communales

M. Michel BERTSCHY, directeur du Service des affaires communales, est de retour après un arrêt maladie. Les dates des prochains Bureaux lui ont été communiquées. Il lui a répondu hier et elle prendra langue avec M. le Président à l'issue de la séance, pour fixer la venue de ce dernier au Bureau.

- Série de cambriolages

Depuis le début de l'année, 17 cambriolages (ou tentatives) ont été recensés sur notre commune, principalement sur le secteur de La Croix-de-Rozon, dont 8 en mars. À titre de comparaison, pour l'entier de l'année 2022, il y a eu 15 cambriolages. Au vu du constat posé, les APM de Plan-les-Ouates ont décidé d'effectuer davantage de contrôles sur ce secteur et ont alerté la police cantonale. Cette dernière a précisé qu'elle diligentera les équipes idoines pour ouvrir les enquêtes et mener les recherches. Cependant, elle a déjà accentué ses patrouilles en zone transfrontalière avec des contrôles, soit en autonomie, soit avec les gardes-frontières. Elle a également précisé qu'elle planifiait des patrouilles mixtes avec la police française.

- Parcelles 4744 et 4745

La FCBL a signé hier l'acte de vente-achat des parcelles 4744 et 4745. Les discussions ont débuté en octobre 2021 et les négociations ont été intenses mais fructueuses. Cet achat est soumis au droit de préemption de l'État et de la commune. Ce qui ne devrait pas poser de problème de la part de la commune.

M. C. CREFFIELD indique que Mme B. GUEX-CROSIER et lui-même ont rencontré M. Serge DAL BUSCO avec les communes de Perly-Certoux, de Plan-les-Ouates et Troinex, afin de discuter de mesures à mettre en place, entre autres la fermeture d'une des deux douanes de La Croix-de-Rozon. Il précise qu'à cette occasion le canton leur a fourni différentes explications, appelant les communes à la patience et leur déclarant que la venue du tram allait résoudre tous les problèmes. Il constate qu'il n'y a dès lors pas grand-chose à espérer sur ce dossier, même s'il est à attendre que la ligne du bus 62 doublera bientôt sa fréquence, ce qui sera à

confirmer lors d'une rencontre avec les TPG le 24 avril prochain.

Il indique qu'il a été demandé au Conseiller d'État d'appliquer des mesures à l'essai sur trois mois et que ce dernier a répondu par un silence. Il ajoute que l'Exécutif communal ne va néanmoins pas baisser les bras et qu'il conviendra d'attendre son successeur pour faire valoir auprès de lui les demandes des communes.

Il conclut en affirmant qu'il continue à travailler sur le dossier du devenir de Fémé, plus précisément sur la possibilité de reporter ces droits à bâtir ailleurs sur la commune et précise avoir discuté ce soir de cette question avec un propriétaire à Bardonnex. Il estime que cela permettrait de régler les problèmes de toutes les parties concernées par ce dossier et de créer des logements à disposition des habitants.

M. L. LAVARINI indique tout d'abord que le mandataire de la commune pour la construction de l'école, le bureau FERRARI, poursuit son mandat et a mis en ligne les appels d'offres, s'agissant notamment des plomberies et du gros œuvre, ce qui permettra ainsi d'affiner l'estimation du coût de l'école.

Il précise ensuite qu'en ce qui concerne l'auberge communale, c'est le bailleur qui a demandé à mettre un terme à son contrat de bail à loyer au 31 mars. Il explique que même si l'exploitant n'était pas le bailleur, il était au courant des conditions, en particulier que l'auberge allait être détruite du fait de la construction de l'école, étant précisé que le délai pour quitter le lieu dans les trois mois lui serait signifié dès l'autorisation de construire délivrée en force.

5. Rapport des présidents des commissions

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité s'est réunie le 13 mars pour discuter de l'image directrice intercommunale regroupant Bardonnex, Perly-Certoux et PLO.

Mme S. REUSSE indique que la commission des bâtiments, école et sport ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

M. C. FREY indique que la commission des finances, de l'économie et de la sécurité ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

M. B. GAUD indique que la commission des routes, travaux et emplacements communaux s'est réunie le 15 mars, au sujet de l'aménagement-agrandissement d'une zone 30 au niveau de la place De Brunès, et de la transition biologique du terrain A de football, en herbe.

Mme S. SCHRAG déclare que la commission sociale et culture s'est réunie récemment pour recevoir la FASE, ce qui a donné lieu à un exposé très intéressant concernant ses activités et ses attentes.

M. le Président, s'exprimant en tant que président de la commission de l'environnement et du développement durable, indique que la commission s'est réunie tout à l'heure pour étudier la Charte des jardins, et discuter de la possibilité d'y adhérer.

6. Présentation des comptes 2022

Mme B. GUÉX-CROSIER explique tout d'abord que les comptes vont devoir être préavisés par la commission des finances et approuvés par l'organe de révision. Elle fait observer que le vote en plénière doit intervenir avant le 15 mai, comme la loi l'exige, mais que d'éventuelles modifications subséquentes demandées par l'organe de révision seraient bien évidemment signalées au CM.

Elle constate, par rapport aux comptes 2021, une augmentation des charges et une augmentation des revenus. En comparaison au budget voté, elle remarque un écart positif de CHF 3'205'883,69 sur les revenus et de CHF 1'539'434,64 sur les charges. La fiscalité a été à nouveau favorable puisqu'elle affiche un montant de plus de 28.23% supérieur au budget. Enfin, se référant à la présentation schématique des comptes annuels 2022, elle relève un excédent de revenus de CHF 1'668'972,05 et une insuffisance de financement de CHF 1'457'365,-.

Mme R. WENGER, se référant à la page 2 de la présentation, demande quel montant représentent les 47,4% du patrimoine administratif.

Mme B. GUÉX-CROSIER répond que cela représente CHF 19'000'000,-, et précise qu'il s'agit de tout ce que la commune n'est pas mesurée de vendre si elle entend continuer son activité régaliennne. Elle explique que ce n'est pas le cas du patrimoine financier, lequel constitue au contraire tout ce que la commune peut vendre

pour avoir des liquidités.

Mme R. WENGER demande confirmation du fait qu'il ne s'agit pas d'argent, mais de biens qu'il est possible de vendre.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il s'agit des deux.

Mme R. WENGER souhaite savoir ce que représente, dans ce cas, la fortune.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que la fortune représente les excédents des exercices précédents, précisant qu'il s'agit d'écriture comptables, et donc d'un montant non-monnaire.

Mme R. WENGER demande confirmation du fait que la commune ne pourrait toucher cet argent à moins qu'elle soit endettée.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la positive, indiquant que si les comptes étaient en négatif, la fortune compenserait.

Mme M. BOUCRIS, relevant que la dette s'élève à CHF 9'000'000,-, souhaite savoir quelle est dans ce montant emprunté la proportion de taux fixe et de taux variable.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que l'entier du montant a été emprunté à taux fixe bloqué. Elle précise cependant qu'il conviendra peut-être de se poser la question d'un emprunt partiellement en taux variable lorsqu'il faudra financer la construction de la nouvelle école, afin de trouver la solution optimale pour emprunter le moins possible.

M. N. VERNAIN-PERRIOT déplore que le montant des amortissements complémentaires ait été limité à CHF 807'556,64, étant donné qu'il eût été possible de prévoir un montant plus élevé, vu que ce mécanisme n'impose pas de dépenser l'entier de la somme prévue.

Mme B. GUEX-CROSIER précise que pour la première fois, cet exercice a été tenté, et qu'il avait donc valeur d'essai. Elle dit ensuite la volonté qu'il y avait d'articuler un montant qui soit cohérent, faisant observer à ce titre qu'il s'agissait du montant du bénéfice de l'année précédente. En outre, elle relève que le fait d'avoir un montant plus élevé inscrit au titre d'amortissements ne présente aucun avantage au niveau de la péréquation, étant donné que le canton considère cela comme un bénéfice.

M. C. FREY demande si de bonnes surprises sont à attendre concernant la production nette des exercices après corrections.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'elle ne saurait le dire.

M. C. FREY demande ce qu'il en est en comparaison avec l'État de Genève.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que les CHF 1'623'498,67 de recettes fiscales supplémentaires constituent déjà une bonne surprise en soi, mais indique qu'il est possible que ce montant fasse l'objet d'un correctif lors des années prochaines. Elle explique que c'est pour cette raison qu'a été faite une provision sur l'estimation fiscale 2022 de CHF 700'000,- afin d'éviter de mauvaises surprises qui pourraient survenir lors des ajustements successifs.

Mme S. REUSSE demande si toutes les communes ont une part privilégiée différente.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la positive, expliquant que cela fluctue entre 80% pour les communes les plus modestes et 20% pour les communes les plus riches.

M. M. BOYMOND demande pourquoi cette part fluctue d'année en année.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'elle se base sur un calcul effectué par le canton pour toutes les communes et que celui-ci lui est imposé.

Mme M. BOUCRIS estime qu'il s'agit déjà d'une forme de péréquation.

Mme B. GUEX-CROSIER le confirme.

M. C. FREY constate que la commune était donc plus pauvre avant.

Mme B. GUEX-CROSIER confirme, en effet, que la fluctuation de la part privilégiée montre une amélioration en ce sens.

M. M. BOYMOND demande si cela est dû à la réévaluation de la halle artisanale.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il est possible que cela l'explique en partie et cite également une augmentation du nombre d'habitants.

Mme S. REUSSE demande confirmation que ce qui explique la différence de montants entre la production nette comptabilisée et les revenus fiscaux des personnes est le fait que la première intègre les revenus des personnes morales.

Mme B. GUEx-CROSIER répond par la positive.

M. C. FREY estime qu'il serait intéressant de disposer pour les années futures le tableau de la page 7, montrant comment sont alloués CHF 1'000,- versés par un contribuable de la commune et en fait la suggestion.

Mme B. GUEx-CROSIER dit prendre note de cette demande et indique qu'elle essaiera d'y penser pour l'année prochaine. Elle fournit ensuite les chiffres des comptes 2021 sur ce point, relevant que le montant pour l'administration générale s'élevait à CHF 294,60, celui pour l'ordre, la sécurité et la défense à CHF 67,25, celui pour la formation à CHF 117,80, celui pour la culture, le sport et les loisirs à CHF 89,25, celui pour la sécurité sociale à CHF 159,55, celui pour les transports à CHF 77,70, pour la protection de l'environnement et l'aménagement à CHF 146,25, pour l'économie publique inchangé à 30 centimes, et enfin pour les finances et les impôts à CHF 47,30.

Mme R. WENGER souhaite savoir pourquoi apparaissent, d'un côté une insuffisance de financement et, de l'autre, un excédent.

Mme B. GUEx-CROSIER répond que ce qui apparaît au bénéfice n'est pas constitué que d'argent, mais aussi d'écritures comptables et de citer la revalorisation de la halle qui n'est pas une rentrée d'argent.

Mme S. REUSSE indique ne pas voir le changement d'éclairage en page 8 dans les dépenses 2022 et en demande la raison.

Mme B. GUEx-CROSIER répond qu'il apparaîtra en 2023, précisant que la somme sera dépensée au moment de la réalisation.

Mme S. REUSSE constatant que le montant était au budget 2022, demande s'il se reporte donc dans le budget 2023.

Mme B. GUEx-CROSIER répond par la positive, expliquant que ce qui apparaît au budget d'investissement est ouvert jusqu'à ce que le montant soit dépensé. Elle relève que cela contraste avec le budget de fonctionnement, qui est ouvert pour l'année en cours.

Mme S. REUSSE demande à quoi correspond la mention à cette même page des « travaux préparatoires sur le site de Compesières ».

Mme B. GUEx-CROSIER répond que c'est tout ce qui a déjà été entrepris pour permettre les travaux pour la future école.

M. C. FREY demande s'il est exceptionnel ou usuel que cette présentation soit faite alors que ni le préavis de la commission des finances ni l'approbation des comptes par la révision n'ont été rendus. Il se demande en ce sens s'il n'aurait pas fallu demander un délai supplémentaire pour procéder en bonne et due forme.

Mme B. GUEx-CROSIER précise que c'est la première fois que cette manière de procéder est appliquée étant donné que les vacances de Pâques sont pour la première fois d'une durée de deux semaines et que le temps serait dès lors trop court après les vacances, pour approuver les comptes dans les délais impartis. Elle explique, de surcroît, que les chiffres sont là et que si de petites modifications dans les montants alloués dans telle ou telle ligne pourraient passer à une autre selon les recommandations de la fiduciaire, le résultat final ne va pas changer.

M. C. FREY estime qu'une révision pourrait tout de même faire apparaître un problème et demande ce qu'il en serait alors.

Mme B. GUEx-CROSIER répond que la commission des finances et le CM en seraient alors informés et qu'il y aurait tout lieu de demander une dérogation pour le voter en juin s'il s'avérait d'un gros problème. Elle relève de plus que le renvoi en commission des finances dès ce soir permettra précisément d'explorer ces comptes et de signaler d'éventuels problèmes, s'ils devaient en exister.

M. C. FREY propose de renvoyer l'objet à la commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote le renvoi des comptes 2022 en commission des finances, de l'économie et de la sécurité. Celui-ci est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

7. Décision de l'AG de l'ACG du 15 février 2023 sujette à opposition des Conseils municipaux

M. le Président communique au CM une décision de l'ACG concernant un montant de CHF 4'000'000,- alloué pour le remplacement des machineries du GTG.

Il demande ensuite si un groupe souhaite s'opposer à cette décision par le biais d'une résolution.

Comme ce n'est pas le cas, il indique que le CM prend acte de la décision de l'ACG.

8. Propositions individuelles, questions et divers

M. A. KRASNOSELSKI rappelle que Mme Nathalie FONTANET a dégagé un excédent de CHF 1'000'000'000,- pour l'année écoulée et demande si la commune va en recevoir quelque chose, rappelant qu'une grande partie se redistribue aux communes.

Mme B. GUEx-CROSIER souhaite savoir quel fond va revenir aux communes.

M. A. KRASNOSELSKI répond que c'est précisément ce qu'il faudrait inspecter.

Mme B. GUEx-CROSIER lui demande sur quelle base légale il s'appuie pour déclarer qu'une grande partie de l'excédent doit être reversé aux communes.

M. A. KRASNOSELSKI indique que rien n'oblige l'État à procéder de la sorte, mais estime qu'il serait normal qu'il redistribue une partie aux communes.

Mme B. GUEx-CROSIER déclare à M. A. KRASNOSELSKI qu'elle serait enchantée si ce dernier lui transmettait la base légale utile pour pouvoir réclamer cet argent.

M. N. VERNAIN-PERRIOT tient à remercier celles et ceux qui ont voté pour lui lors des élections cantonales du week-end passé.

M. C. FREY indique que l'ONG *Solidar* procède à un rating de toutes les communes de Suisse en ce qui concerne notamment leurs pratiques d'achat public, leur responsabilité sociale et environnementale. Il relève que la commune a reçu un questionnaire d'évaluation le 3 mars et que certains communiens ont écrit pour savoir si Bardonnex participe à ce rating, faisant observer que des communes de toute la Suisse y participent. Il estime que cela pourrait être une occasion pour Bardonnex de faire valoir ses pratiques, ainsi que son respect environnemental et social.

Mme B. GUEx-CROSIER en prend bonne note et demande quel est le délai de réponse pour remplir le questionnaire.

M. C. FREY ne le sait pas, mais demande à Mme B. GUEx-CROSIER si elle a l'intention d'y répondre.

Mme B. GUEx-CROSIER répond que cela dépendra du délai de réponse.

M. C. FREY demande confirmation du fait que le questionnaire leur est bien parvenu.

Mme B. GUEx-CROSIER répond par l'affirmative.

M. C. FREY demande si, le projet de l'Orgue de Compesières étant tombé à l'eau, la somme versée par la commune, c'est-à-dire CHF 20'000,-, allait être restituée ou si elle avait déjà été restituée. Il indique savoir qu'hier soir, des choses ont avancé sur ce point, mais précise vouloir en avoir la confirmation.

Mme B. GUEx-CROSIER répond n'avoir aucune information officielle à communiquer pour l'instant.

Mme P. MESSERLI indique que des habitants du chemin d'Archamps et de La Croix-de-Rozon lui ont expliqué que beaucoup de voitures viennent s'installer dans ce secteur et n'en bougent pas. Elle souhaite savoir si la police passe parfois par là pour amender ces véhicules.

Mme B. GUEx-CROSIER estime qu'il serait intéressant d'affiner le secteur concerné, indiquant qu'elle pourrait demander ainsi un rapport mensuel sur les passages de la police municipale.

M. V. BUHAGIAR déclare que de son point de vue les passages de la police municipale ont augmenté au chemin d'Archamps et que les APM y passent régulièrement.

Mme R. WENGER confirme qu'ils y passent presque tous les jours.

Mme P. MESSERLI demande si les barrières installées derrière la salle communale pour séparer la zone d'avec les fermes resteront ainsi dans tous les sens pendant longtemps.

Mme B. GUEx-CROSIER répond qu'elles resteront installées tant que les travaux n'auront pas avancé sur le site.

Mme P. MESSERLI demande où en sont les démarches concernant l'Écopoint des Forches.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que le SAFCO a approuvé celui prévu au chemin des Forches et que les discussions avec les propriétaires et les habitants sont en cours. Elle dit la volonté de l'Exécutif de continuer à avancer sur ce dossier, en en prévoyant d'autres sur la route d'Annecy, proche du quartier de la Mure, ainsi qu'à Landecy et à Bardonnex.

Elle explique cependant que cela prendra du temps étant donné que la commune n'a pas la maîtrise du foncier en beaucoup d'endroits, et que cela prend donc plus de temps.

Mme V. CRETENAND demande ce qu'il en est des panneaux « Bien-vivre ensemble » dans les vignes.

M. C. CREFFIELD répond que ce dossier est en cours.

Mme V. CRETENAND demande si un délai peut être articulé.

M. C. CREFFIELD répond qu'ils seront installés le temps que le ciment sèche.

Mme M. BARRILLIER demande si le Bureau FERRARI prend en compte les parkings dans le projet de l'école.

M. L. LAVARINI rappelle, tout d'abord, que ce point a déjà été traité en commission. Le projet de parking souterrain a été refusé pour des raisons budgétaires ainsi que le projet de parking vers celui de l'auberge, ce pour des raisons de sécurité, car il coupait le flux piétonnier. Il indique que la question a donc été ramenée sur le principe général, avec une zone de stationnement de 40 places prévue sur l'actuel terrain de basket de l'école. Il signale que cette question sera plus largement débattue lors de la prochaine séance de commission.

Mme M. BARRILLIER annonce qu'elle quittera le Conseil municipal à la fin de cette année législative, après y avoir siégé pendant 11 ans.

Mme B. GUEX-CROSIER remercie Mme M. BARRILLIER pour son engagement durant toutes ces années.

Les conseillers municipaux et les conseillères municipales se joignent à ses remerciements par leurs applaudissements.

9. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
24/04/23	19:30	Aménagement, urbanisme et mobilité	Salle des commissions
05/04/23	20:00	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
04/04/23	18:30	Environnement et développement durable	Salle des commissions
09/05/23	18:30		
20/06/23	18:30		
27/04/23	20:00	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
26/04/23	18:00	Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
22/05/23	18:30	Social et culture	Salle des commissions

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, M. le Président remercie les conseillers municipaux de leur présence et lève la séance à 21h40.